

15 juillet 2026

Le Pacte progressiste sur la fin de vie, qui regroupe 29 organisations de la société civile (liste ci-dessous) se félicite de l'adoption par les députés, ce mercredi 15 juillet 2026, de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir.

Ce vote marque une avancée indéniable. C'est l'assurance pour les Françaises et les Français qui entrent dans les critères de la loi, d'avoir le choix de ne pas souffrir lorsqu'ils sont en fin de vie.

C'est une loi de liberté : celles et ceux qui entrent dans les critères de la loi pourront choisir de demander ou de ne pas demander à être aidé à mourir.

C'est une loi d'égalité : chacune et chacun sera soumis à un même cadre légal.

C'est une loi de fraternité : chacune et chacun pourra être accompagné jusqu'à la fin dans le respect de son choix.

Après de longues années de débat depuis la Convention citoyenne de 2023, la France adopte enfin un dispositif complet en matière de fin de vie : loi du 26 mai 2026 visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs et loi du 15 juillet relative au droit à l'aide à mourir.

La France rejoint ainsi les démocraties européennes qui ont fait le choix de respecter les droits des patientes et des patients, de placer l'autodétermination au-dessus des dogmes, de mettre le malade au cœur de toutes les décisions qui le concernent.

Nous resterons vigilants pour que ce nouveau droit soit effectivement appliqué dans tous les territoires, pour toutes les personnes en exprimant la volonté.

Nous avons aujourd'hui une pensée très émue pour celles et ceux qui attendaient,

Pour celles et ceux qui espéraient,

Et pour celles et ceux qui sont partis trop tôt, avant le vote de cette loi.

Organisations signataires

